

COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 08/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot-et-Garonne

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 10 mars 2026

Nombre de membres en exercice :

14

Nombre de membres

Présents : 11

Excusés : 3

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Absent : 0

Date de la convocation :

Le 04 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD, Michel WALTER, Michel DUBAUX, Antoine ZANOTTO, Christian MICHELET et Éric FORESTIER ; Mmes Sandra BARBE, Delphine SCHWARTZ, Laurence TOUMEYRAGUES et Françoise JORREY.

Excusés : Mesdames Laure BRAQUEHAIS et Estelle ASPART ; Monsieur Ulysse SUC.

Pouvoirs : Madame Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Christian MICHELET ; Madame Estelle ASPART à Monsieur Michel WALTER.

Absent :

Madame Françoise JORREY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Devis pour des travaux de réparation de la toiture de la mairie.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la tempête NILS du 11 février dernier, une partie de l'entablement en zinc qui protège la toiture de la mairie a été arrachée. Il présente à l'assemblée le devis établi par la SARL SC CHARPENTE détaillé comme suit :

SARL SC CHARPENTE :

Montant HT = 1 629.00 €

TVA = 325.80 €

Montant TTC = 1 954.80 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

VALIDE le devis de la SARL SC CHARPENTE pour un montant TTC de 1 954.80 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire précise que ce devis a été transmis à l'assurance pour une prise en charge de ce sinistre.

Adopté à 11 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 13.03.2026

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance

Françoise JORREY

